



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

AVIS PUBLIC

Dans le cadre de la mise en place de mesures exceptionnelles afin de limiter la propagation de la COVID-19 (coronavirus) et afin de se conformer aux demandes de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Saint-Colomban reporte temporairement la tenue des registres prévue le 07 et 08 avril 2020 portant sur les règlements d'emprunts suivants :

- ✓ Règlement d'emprunt numéro 2018 décrétant l'acquisition de matériel roulant et autorisant un emprunt de cinq cent mille dollars (500 000 \$) nécessaire à cette fin;
- ✓ Règlement d'emprunt numéro 2019 sur les honoraires professionnels requis pour la réalisation de plans et devis et la surveillance relatifs aux travaux de construction d'un garage municipal et autorisant un emprunt d'un million de dollars (1 000 000 \$) nécessaire à cette fin.

Une date ultérieure sera publiée par avis public une fois que les mesures exceptionnelles seront retirées.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE 20^e JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT.

[SIGNÉ]

Guillaume Laurin-Taillefer
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca